

Bulletin consultable en ligne
www.mairie-varennnes-89.com/



BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 11

ANNEE : 2017

Mois : septembre

Le mot du Maire

Sommaire :



Le mot du Maire p. 1

**Informations générales et
administratives p. 2**

**Vie de la commune
p. 2 et 3**

**La parole est aux
associations p. 4**

**Une page histoire : il y a
130 ans : déjà des
travaux de réfection de
voierie p. 5**

Déjà 3 ans et demi que l'équipe municipale est à l'œuvre au service de la population et de la commune. Le moment peut-être d'un bilan de mi-mandat est venu.

Les objectifs de cette 1^{ère} partie ont été tenus. Ainsi, nous avons achevé la nouvelle station d'épuration, projet engagé par le Conseil Municipal précédent, remplaçant l'ancienne station devenue inefficace et obsolète et augmentant les capacités et les qualités de traitement imposées par de nouvelles normes d'assainissement.

Principalement conçu pour les adolescents (mais pas seulement), le terrain multi-sports vient compléter une offre de loisirs déjà importante. Il pourra être également utilisé par les scolaires et le club de l'USV.

Nous avons également engagé un important programme de rénovation de la voirie avec la réfection des rues du Porche Couvert, du Puits de la Treux, du Croût Jacquin et la création de trottoirs aux entrées de la commune. Ce programme se poursuivra en 2018.

Enfin, pour répondre aux exigences d'accessibilité des bâtiments publics aux Personnes à Mobilité Réduite, un programme sur 3 ans est en cours de réalisation avec en 2017, la mise aux normes de portes, d'escaliers et le percement d'une porte à l'Eglise côté sud.

La 2^{ème} partie de mandat sera tout aussi chargée avec notamment la fin des programmes de voirie (rue de la Berdoche, rue à Denis) et l'accessibilité aux PMR (sanitaires, parking et rampes d'accès). La création d'un petit lotissement au sud de la commune sur les Hauts Chemins se précise avec le choix prochain du bureau d'étude chargé de la conception et de la réalisation de ce projet.

Bien sûr, ces « grands travaux » sont complétés tout au long du mandat par de multiples petits travaux d'entretien, de réparation, d'amélioration de sécurisation (cimetière, école, logements, trottoirs, chemins, fossés,...) qui, bien que moins visibles sont tout aussi importants.

Informations générales et administratives

Formalités administratives... Recensement obligatoire à 16 ans

Tous les garçons et les filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire.

C'est une obligation légale. La Mairie vous remettra une attestation de recensement qu'il vous faudra conserver précieusement. En effet elle vous sera demandée à chaque inscription à un examen ou concours (CAP BEP, BAC, permis de conduire ;...)

PACS : Une nouvelle compétence pour les communes

A compter du 1^{er} novembre la gestion des PACS sera transférée aux officiers d'Etat civil. Les personnes qui entendent conclure un PACS devront produire les pièces suivantes à l'officier d'Etat civil de la commune où ils résident :

- Déclaration conjointe de conclusion de PACS
- Une convention passée entre elles

La dissolution d'un PACS sera aussi réalisée en mairie

Vie de la commune

Le point sur les travaux

Voierie

L'ensemble des travaux de voiries prévus pour cette année ont été réalisés au cours de l'été. L'entreprise GCTP de Ligny le Châtel est tout d'abord intervenue pour refaire la rue du Croût Jacquin qui en avait bien besoin. Durant la dernière décennie, cette rue a vu arriver de nouveaux propriétaires et les passages se sont intensifiés.

Par ailleurs, aux deux extrémités du village, des trottoirs ont été réalisés afin de sécuriser la circulation piétonne sur ces deux secteurs où, malgré les rétrécissements de chaussée aux entrées de village la vitesse reste (trop) souvent élevée.

Dans le même temps le syndicat des eaux a financé la réfection des raccordements aux compteurs sur la voie publique qui étaient encore en plomb, rue à Denis et rue de la Berdoche dans la prévision des travaux pour l'année à venir. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Barbier.



Le terrain multisport est enfin achevé ou presque : l'entreprise doit revenir dans le cours du mois afin de recharger le gazon synthétique en sable. Mais déjà il a été adopté par les amateurs de ballon rond. Pour rappel, les joueurs sont priés de pratiquer leurs activités sans crampon. Et les plus grands doivent éviter de fumer dans l'enceinte sportive.

Accessibilité : l'entreprise VME de Varennes est intervenue ce mois de septembre pour refaire les portes d'entrée et de la salle du Conseil de la mairie et répondre aux normes d'accessibilité (ouverture 1/3 et 2/3)

Réfection de chemins. On avait constaté un affaissement des bords du fossé sur le chemin de la Grand Place peu après la station d'épuration. Il devenait impératif de stabiliser ce fossé : l'entreprise Barbier a réalisé le transport et la mise en place de cailloux pour adoucir les pentes de ce fossé.

L'entreprise Marshall a participé à l'empierrement dans la partie basse du chemin de la Grand Place, en transportant gracieusement les pierres sur le site, qui ont ensuite été broyées par l'entreprise Barbier.

La rentrée scolaire

❖ Les effectifs des écoles maternelles et élémentaires

niveau	Effectifs de la classe	Effectifs provenant de Varennes
petite section	20	6
moyenne section	23	2
Grande section / CP	21 (15+6)	2
CP / CE1	19 (8+11)	3
CE1 / CE2	22 (6+16)	4
CE2 / CM1	23 (9+14)	4
CM1 / CM2 (Varennes)	24 (18+6)	7
CM2 (Ligny)	26	8



178 élèves au total donc dont 36 provenant de Varennes. Notre commune fournit 1/5^e des effectifs du RPI. Nous avons répondu dans les meilleurs délais aux nouvelles exigences de sécurité : pose de store occultant, ouvre porte à distance ; et d'accessibilité : une rampe permet l'accessibilité au préau et à la salle. Pourtant la menace de fermeture de classe à Varennes reste bien réelle. Si notre RPI a été épargné cette année, chaque nouvelle année voit son lot de fermeture de classe. Compte tenu des investissements précédemment mentionnés nous resterons vigilants et mobilisés pour maintenir des conditions d'enseignement de qualité sur le site de Varennes

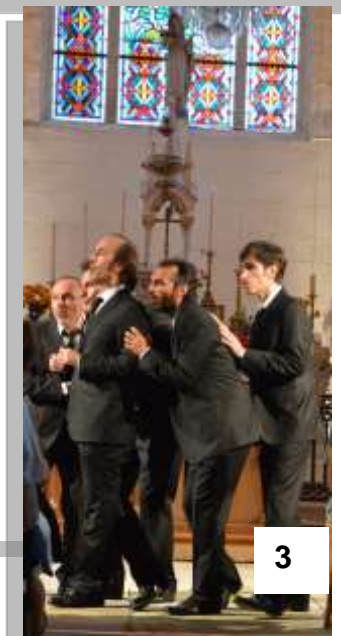
Les Nouvelles Activités Périscolaires suite et fin...

Retour à la case départ : comme annoncé par le gouvernement, le choix était laissé aux communes de maintenir les NAP ou de revenir à la semaine de 4 jours. Dès juin une consultation avait été lancée auprès des parents d'élèves. Une majorité d'enseignants et de parents se sont accordés pour le deuxième choix. Tout d'abord refusée par les services académiques cette demande a été finalement et très tardivement acceptée, la réponse nous parvenant le 24 août.

Par ailleurs, l'intervention de l'ADMIR pour la garde d'enfant a été supprimée. Elle sera remplacée partiellement : M Dubois, professeur des écoles, assurera la garde des enfants sur les créneaux 12h à 12h20 et 17h à 17h20.

Festival du Chablisien : Les « têtes de chien » à l'église de Varennes

Le 8 juillet, dans le cadre du Festival du Chablisien, le chœur de notre église a de nouveau accueilli un public rapidement conquis par la prestation vocale de l'ensemble les Têtes de chiens qui ont présenté leur répertoire puisé dans des chansons populaires traditionnelles. Le plaisir était partagé par les cinq membres du groupe qui ont apprécié les qualités acoustiques de notre église. Depuis les Têtes de chiens se sont produits à Vézelay. Vous pourrez les retrouver dans la programmation du théâtre d'Auxerre de cette année, le vendredi 19 janvier.





Le Tennis de table

La saison 2017-2018 commencera en octobre.

4 nouveaux licenciés compensent 4 départs. Un effectif de 18 licenciés va permettre d'inscrire quatre équipes en championnat :

- une équipe en Excellence
- une équipe en 2^{ème} division
- deux équipes en 3^{ème} division

Le challenge est motivant car la division Excellence est le plus haut niveau départemental du championnat Ufolep, ce qui est gratifiant pour un club comme Varennes.



Les entraînements ont toujours lieu le mercredi soir à partir de 20 h 30 au gymnase de Ligny le Chatel et restent ouverts à tous, y compris à ceux qui souhaiteraient découvrir le tennis de table.

Le Président, Francis Parent

US Varennes

La saison 2016/2017 a été pour le Club une année avec des résultats moyens, côté seniors : Equipe C 7^{ème} sur 12, équipe B 12^{ème} sur 12, équipe A 9^{ème} sur 12, maintien au niveau régional.

Côté jeunes les résultats sont très bons : U 18 Access Ligue 2^{ème} sur 10 qui évoluaient avec les meilleures équipes de la Bourgogne, U 15 District, en entente avec Tonnerre, 2^{ème} sur 10 derrière l'AJ Auxerre, U 13 District, en entente avec Flogny-La Chapelle, 1^{er} en 3^{ème} série sur 6. Très bons résultats également des équipes U 7 à U 10 qui n'ont pas de classement.

Cerise sur le gâteau, Côté Féminines, 1^{ère} de leur groupe et remportent la finale de Coupe de l'Yonne 2-1 face au Stade Auxerre. Malgré certains problèmes d'effectifs, ces bons résultats récompensent les entraîneurs.

La saison 2017/2018 est repartie depuis début Août pour les seniors avec un nouvel entraîneur Antonio GONCALVES et une saison très compliquée avec la fusion Bourgogne Franche-Comté, donc beaucoup de changements au niveau règlements, ce qui ne favorise pas les petits clubs comme le nôtre.

Pour les jeunes, reprise depuis le mercredi 6 Septembre, les inscriptions se font le mercredi durant l'entraînement de 16h30 à 18h.

Les U 15 à Pontigny, le mardi et le jeudi de 18h30 à 20h.

Les U 18 Access, le jeudi de 19h à 20h30.

Les seniors, le mardi et le vendredi de 19h à 20h45.

Et les féminines, le mercredi de 16h à 18h.

Le Président, Gilbert Cunéaz

Ecole de Varennes

Cette année, l'école accueille une classe de CM1 et CM2 Elle compte 24 élèves dont 18 de CM1



Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 9h-12h et 14h-17h.
L'accueil et la sortie se font à l'arrière de l'école.

Activités

Voici les activités qui seront menées cette année :
Fête de Noël : le vendredi 15 décembre. Comme les années précédentes, la fête se déroulera en deux parties : la partie des enfants puis celle des adultes. La soirée se terminera avec la traditionnelle tombola de Noël.

Carnaval : le 9 février au matin. Les élèves déguisés parcourront les rues du village pour offrir des crêpes aux habitants.

Kermesse : le 10 juin à Varennes.

Méchoui : Le 30 juin à Méré.

Voyage scolaire

Il aura lieu cette année en Normandie, du 18 au 21 juin.

Arnaud Dubois

Comité des fêtes

Varennes en fête s'est déroulé sous un beau soleil. Les activités ont ravis les visiteurs, le tir à l'arc entre autre y a vu beaucoup d'adepte. Le concert du soir, d'une grande qualité, a offert un bon moment au son de pop rock blues anglais et surtout français



Pour les autres RDV à vos agendas :

- **Randonnée d'automne le dimanche 15 octobre**
- **Foire aux jouets, vêtement enfants et matériel de puériculture le 12 novembre**
- **Après-midi récréatif le dimanche 26 novembre**
- **Le char de Noël le dimanche 17 décembre**

Vous pouvez d'ores et déjà réserver pour la foire aux jouets,

Renseignements et réservation au : 03.86.47.43.25

Au plaisir de vous divertir.

La Présidente, G. Bogureau

Il y a 130 ans, déjà des travaux de réfection de voirie

L'année 2016 et 2017 ont vu démarrer une campagne de réfection de voirie. Retour plus d'un siècle en arrière : dans les années 1880, les délibérations concernant la réparation des chemins communaux occupent plusieurs pages des archives : dès les années 1884, le Conseil municipal souligne la nécessité de travaux. Les mises en demeure répétées du Préfet, en mai 1886 et 1887, confirment l'urgence des travaux. Les chemins de Gringuelet et de Besançon sont les plus abîmés : « les chemins ruraux en question sont dans un piteux état et présentent des difficultés de viabilité » lit-on dans le compte rendu du Conseil municipal du 18 septembre 1887.

A partir de 1885 le Conseil municipal a recours à des mesures d'imposition exceptionnelles : trois journées de prestation sont demandées à la commune. A un impôt de 5 centimes par habitant, on ajoute un impôt exceptionnel de 18 centimes par habitants pour les années 1885, 1886 et 1887 dont le produit est évalué à 2070 francs. Cette taxe sera reconduite par la suite pour les années 1888 et 1889, compte tenu des coûts de réfection à neuf du chemin de Besançon estimé à 10 000 francs.

Délibère :	
La commune de Varennes sera imposée pour 1888 de :	
1° 3 journées de prestation, dont le produit est évalué à	1478 .
2° 5 centimes spéciaux ordinaires, évalués à	191 .73
Il sera inscrit au budget de 1888, pour le service des chemins vicinaux, en plus des ressources ci-dessus citées :	
1° Sur les revenus ordinaires de la commune, une somme de	400 .
2° Le produit de l'impôt extraordinaire de 18 centimes autorisé le 6 août 1886 pour le ch. de Besançon	690 .12
3°	
4°	

Délibération du Conseil municipal du 29 mai 1887

Malgré tout ces taxes ne suffisent pas. La commune sollicite donc des subventions du département et de l'Etat... qui semblent tarder à venir puisque cette demande est réitérée régulièrement tous les ans en 1885, 1886, 1887.

En marge d'une délibération on peut lire la mention « approuvé [par le préfet] sous réserve que les travaux seront exécutés par les ouvriers nécessiteux de la commune : comment faire d'une pierre deux coups : réaliser les travaux communaux tout en assurant une aide sociale (rappelons qu'à l'époque les acquis sociaux sont limités) aux plus démunis.

Rapport de la Vicinalité

Reconnaissance de chemins

et vote de dépenses 318^{fr} 75.

L'an mil huit cent quatre vingt sept, le dix huit septembre,
le conseil municipal de la commune de Varennes, réuni extraordinairement à
la Mairie par autorisation de M. le Préfet de l'Yonne en date du 27^{me} 1887.

Étaient présents M. M. Roupeau - Courtaux - Bortoux - Barbier - Fournier -
Guille - Givaudin, Maire.

Absents M. M. Jolley - Mathieu et Maugras

Le Maire soumet au conseil municipal un rapport de la vicinalité concer-
nant le crédit de 1265^{fr} 57 ouvert au budget suppl^{er} de 1887 pour acquisition de pierres
et travaux de terrassements sur les chemins ruraux - rapport concluant à la
reconnaissance des chemins ci-après :

1 ^o Chemin de Ginguettes	d'une longueur de	1080 ^m	} Longueur totale : 4250 ^m 75 ^{fr} par kilom.
2 ^o " de Ligny à Conneret	"	1720 ^m	
3 ^o La rue haute de Varennes	"	92 ^m	
4 ^o Chemin des Fauconniers	"	1357 ^m	

Reconnaissance entraînant une dépense de 318^{fr} 75, laquelle serait prélevée sur le
crédit de 1265^{fr} 57, et invite le conseil m^{uni} à en délibérer.

Délibération du Conseil municipal du 18 septembre 1887

Le conseil municipal,

18^{me} / 9 / 87

Sur le rapport de la vicinalité ;

Pu la délibération municipale en 15 août 1887 ;

Considérant que les chemins ruraux en question sont dans un
piteux état et présentent des difficultés sérieuses de viabilité ;

Admet que la reconnaissance des chemins ci-dessus soit faite
promptement et décide que la somme de 318^{fr} 75 soit prélevée sur le crédit
de 1265^{fr} 57 ; maintient le surplus, c'est-à-dire 946^{fr} 82, pour acquisition
de pierres et travaux de terrassements sur les dits chemins.

Fait et délibéré à Varennes, le jour, mois et an que dessus

Et ont signé les membres présents,

M. Roupeau

Courtaux

Bortoux

Barbier

Fournier

Guille

Givaudin

Maire